

Lundi 26 avril 2021

## Note aux rédactions

---

### Travaux de réparation de chaussée sur la RD916

#### Faubourg de Cassel Communes de Quaëdypre et Socx

Du lundi 3 mai au lundi 10 mai 2021 (sous réserve des conditions climatiques et des aléas de chantier), le Département du Nord entreprendra des travaux de réparation de la chaussée de la RD916 au lieu-dit Faubourg de Cassel, dans la section comprise entre le giratoire avec la RD110 et le carrefour avec la RD916a.

*De l'amiante ayant été décelée dans les sous-couches de la chaussée, le retrait des enrobés sera effectué dans le respect des codes du travail et de la santé publique.*

Ces travaux sont préalables à des travaux concessionnaires et aux travaux de requalification du lieu-dit Faubourg de Cassel qui amélioreront le cadre de vie des habitants.

#### **Organisation des travaux**

Ces travaux situés en agglomération seront réalisés sous route barrée, avec mise en place d'une déviation par la RD110, RD4 et RD916A dans les 2 sens de circulation :

- Pour les usagers en provenance de l'A25 ou Socx : déviation par la RD110 (route de Looweg) vers Hondschoote/Warhem, puis la RD4 (route du Vallon Vert) vers Téteghem/ Bergues et enfin la RD916a (« La Maison Rouge ») vers Bergues/ Hoymille.
- Pour les usagers en provenance de Dunkerque Bergues : Au niveau de Lidl, déviation par la RD916a vers Hondschoote/ Warhem, puis la RD4 (route du Vallon Vert) vers Wormhout et enfin la RD110 (route de Loowe) vers Socx.

Pendant les travaux, l'accès aux habitations demeurera possible, mais uniquement à pied durant la journée.

Les transports Arc-en-Ciel et scolaires emprunteront la même déviation mais les arrêts de bus seront déplacés. (*Informations sur [www.arc-en-ciel1.fr](http://www.arc-en-ciel1.fr) rubrique actualités/flashes infos*).

Des dispositions particulières ont été prises en concertation avec les communes, la Communauté de Communes, les commerces et entreprises concernées pour maintenir les accès aux différents commerces durant les travaux.

**Montant des travaux** : 310 000 euros TTC entièrement financés par le Département du Nord.

## **Mise en place de clauses d'insertion :**

Les entreprises chargées de la réalisation des travaux devront employer des personnes inscrites dans un parcours d'insertion pour un total de 56 heures prévues.



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des professionnels devant intervenir sur les chantiers départementaux, le Département du Nord s'assure de la mise en place par les entreprises, et avant le démarrage des travaux, de protocoles basés sur les préconisations de l'OPPBTP en matière de sécurité sanitaire. Les agents départementaux suivront également un protocole visant à assurer la sécurité de tous.